

Informations générales

Nom de l'entreprise : Lucas Jeanne

Coordonnées de l'entreprise : 28 Passage de Caumartin

Lieu du chantier : 4288 Quai de la Bûcherie

Date de début : 2020-09-25 Date de fin : 2022-09-25

Nature des travaux : Test de nature

Moyens humains: 1 chef de chantier, 3 ouvriers

Renseignements Administratifs

Maître d'Ouvrage

Nom: Guyot Jules

Adresse: 6491 Allée, Voie Saint-Denis

Représentant : Sanchez Théo Téléphone : 4 57 62 83 90 Email : alfonso_mohr@windler.net

Maître d'Oeuvre

Nom : Prof Laura Muller

Adresse: 7616 Avenue Saint-Honoré Représentant: Mme Enzo Guyot Téléphone: 0919100884

Email: nyla_hagenes@dibbert.biz

Organigramme du chantier

Entreprise titulaire

Nom: Lucas Jeanne

Adresse : 28 Passage de Caumartin Représentant : Adam Gaillard Téléphone : 0950141020

Email: myung_watsica@dach-heller.org

Informations du chantier

Référence : AAE40B

Responsable : Pauline Gauthier Téléphone : 2 25 49 36 83 Email : rosann@schuppe.co

Crief de Ci

Nom : Deschamps Jules

192857302

carmella.greenholt@moen.info

M Clémence Morin 0425595177 missy@johns-schowalter.info Chef de chantier

Chef d'équipe

Coordinateur Sécurité

Dr Mathilde Joly Mathis Chevalier 9 Allée, Voie Royale 9 72 70 56 66 adam_swaniawski@larkin.com

Organisation des secours

Organismes de préventions DIRECCT

4 Rue des Grands Augustins 520780473

934921698

Comité Régional de l'OPPBTP

Giraud Alicia

8323 Impasse de Nesle

03 25 58 64 93 01 79 17 03 83

Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail

454 Avenue Zadkine

0585523375 3 81 47 44 41

Médecine du Travail

68 Boulevard Saint-Jacques

984725017 5 55 25 48 17

Services extérieurs

Pompier

18 ou 112 (portable)

Police

17

SAMU

15

Centre de déminage

Juliette Rousseau 97 Place d'Abbeville

0246255461

Centre Anti-Poison

Marty Louis

822 Allée, Voie de Paris

9 53 62 47 04

SOS Mains et Doigts

Lucas Sanchez 80 Place de la Harpe

0170251754

Hôpital le plus proche

Lola Renaud

2 Avenue du Chat-qui-Pêche

3 36 77 37 02

Signalisation

Agglomération : Agglomération Impact Voirie : Hors emprise voirie Signalisation fluviale : Cours d'eau

Port des EPIS

Protection de la tête :

- Le port du casque est obligatoire en permanance sur chantier
- Le port des lunettes de protection est obligatoire lors des travaux provoquant des projections : découpes, de démolition, de battage, perçage, soudure ...
- Port de masques adaptés aux travaux (FFP2 ou FFP3)
- Bouchons d'oreilles et casques anti-bruit (lors d'utilisation de matériels bruyants ou dans un contexte de chantier bruyant (bip de recul, engins vibrants...)



Protection du corps :

- Pantalon et veste de travail sont obligatoires sur chantier
- Le port des gants est obligatoire en permanence sur le chantier
- Le port du baudrier fluorescent propre et en bon état est obligatoire en permanence sur chantier
- Le port des chaussures ou des bottes de sécurité est obligatoire en permanance sur chantier
- Des waeders ou des cuissardes sont également fournies aux salariés par l'entreprise pour les travaux en milieu aquatique
- Des vêtements de pluie sont également fournis par l'entreprise.

Équipements spéciaux

- Harnais de sécurité pour travaux en hauteur
- Casque et gants de soudeur
- Masque respiratoire à cartouche
- Combinaison jetable et cagoule pour l'atelier de projetage...

Manoeuvre et accès de chantier

Tout chauffeur doit obligatoirement se faire guider sur chantier

Le guide de manœuvres du chantier est (sauf délégation contraire de sa part) : le chef d'équipe. Il est le signaleur pour guider les manœuvres des camions d'appro du chantier interne et externe. Il doit :

- Se faire connaître du conducteur de camion
- Interdire toute présence de piéton dans l'aire d'évolution des camions
- Se placer toujours à la vue du conducteur et connaître ses angles morts
- Respecter les consignes conventionnelles

Le chauffeur doit :

- 'assurer de la propreté des vitres et rétroviseurs de son véhicule et de la bonne visibilité
- Suivre les indications du signaleur désigné
- S'assurer que ses rétroviseurs extérieurs (obligatoires) soient propres et adaptés
- S'assurer de la présence des rétroviseurs intérieurs (si possible)
- S'assurer du bon fonctionnement des systèmes d'aide au recul (caméra ou radar de recul)
- Suivre la gestuelle du signaleur











aisser

Fin de prise de commandement

Remarque pour les camions toupies : Un espace dédié au nettoyage sera installé sur site est indiqué par le chef d'équipe avant sa manœuvre de coulage

